

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
DE ST-THOMAS**

**MÉMOIRE DE LA BANDE À BONN'EAU
DE LANORAIE**

31 MARS 2005

**AUDIENCES PUBLIQUES DE LA COMMISSION DU BUREAU
D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE
DE SAINT-THOMAS**

MÉMOIRE DE LA BANDE À BONN'EAU DE LANORAIE

1- PRÉSENTATION DE NOTRE ORGANISME

Fondée en 1988, la Bande à Bonn' Eau est un organisme sans but lucratif qui regroupe présentement 160 membres, dont une majorité de citoyens à titre individuel. La protection du réseau des tourbières de Lanoraie est à l'origine de la création de la BBE et constitue encore aujourd'hui son principal mandat.

Depuis 17 ans, appuyé par des collaborateurs des secteurs public et privé, notre organisme œuvre en faveur de la conservation de l'intégrité de ce milieu naturel exceptionnel tant par sa beauté que par son importance écologique. Pour ce faire, nos objectifs concilient avant toute chose la sensibilisation, l'information et l'éducation du public, ainsi que la réalisation de projets de recherche sur la biodiversité de cet écosystème qualifié d'exceptionnel par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Plus globalement, notre organisme s'investit également dans des dossiers à caractère régional qui touchent l'environnement en général et en particulier la qualité de l'eau. C'est dans ce contexte que la Bande à Bonn' Eau contribue entre autres aux activités du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière depuis sa création en 1991 et que nous sommes partie prenante lorsque se présente l'opportunité de faire valoir nos positions dans le dossier de la gestion des matières résiduelles comme ce fut les cas en 1996 lors des audiences génériques.

2- DES PRÉOCCUPATIONS LÉGITIMES

Il n'a jamais fait de doute pour les membres de la BBE que la présence à proximité des tourbières d'un lieu d'enfouissement sanitaire qui est passé d'une vocation régionale pour devenir l'un des plus grands sites d'enfouissement au Québec exigeait une vigilance de tous les instants.

Or, devant ce que nous pouvons probablement considérer aujourd'hui comme le chantier le plus démesuré de transvidage et d'enfouissement pêle-mêle de matières résiduelles jamais échafaudé dans l'histoire du Québec, la participation de notre organisme aux présentes audiences publiques est selon nous pleinement justifiée.

D'entrée de jeu, permettez-nous aussi d'aviser la Commission que, tel que formulé par le promoteur, la Bande à Bonn'Eau s'oppose totalement à la réalisation de ce projet. Selon nous, le promoteur n'a jamais réussi jusqu'à maintenant à faire la preuve de son utilité non plus qu'à diminuer nos inquiétudes par rapport aux conséquences, que nous jugeons encore potentiellement désastreuses pour l'environnement, les écosystèmes, la biodiversité et l'eau.

Nous souhaitons aussi démontrer à la Commission qu'une appréciation rigoureuse et complète de ce projet ne peut s'appuyer uniquement sur des prétentions d'infaillibilité technique et d'instauration de programmes de contrôle des rejets sans véritable intervention à la source. De même, dans la foulée de la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008, il n'est pas du tout utopique de refuser de considérer l'enfouissement des matières résiduelles comme inévitable.

Il est probablement significatif que la présente consultation publique se déroule au moment où la société québécoise est invitée par son Ministre de l'environnement à réfléchir sur un projet collectif et à des choix de société qui mettent en lumière les principes du développement durable pour : « Briller parmi les meilleurs ». Avons-nous besoin de rappeler que le développement durable vise à répondre aux besoins essentiels du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs et que ses trois principaux objectifs sont le maintien de l'intégrité de l'environnement, ainsi que l'amélioration de l'équité sociale et de l'efficacité économique.

Au-delà d'une évaluation de la performance de la technologie proposée, que nous reconnaissons à la hauteur des moyens financiers dont dispose le promoteur, nous souhaitons que la Commission adopte une grille d'analyse qui réfère aux principes du développement durable. Ce faisant, nous sommes convaincus que jamais ce projet ne tiendra la route, si vous nous permettez l'expression.

Ce projet n'est nullement issu de besoins exprimés régionalement et ne sert en rien les intérêts des personnes et de la collectivité incluant le bien commun et le droit légitime de la population de vivre dans un environnement sain. Il ne permet non plus aucune implication des citoyens dans la recherche d'éventuelles solutions. Ce qui est d'autant plus tragique, c'est qu'il s'accompagne aussi du navrant constat de la perpétuité d'une iniquité pour notre région qui subit depuis plusieurs années une importation massive de déchets.

En accord avec notre conviction que notre société et ceux qui la représentent ont le devoir sinon l'obligation morale de conserver l'intégrité de l'environnement et des milieux naturels, il nous est impossible d'endosser un projet qui risque d'hypothéquer davantage pour des dizaines d'années à venir le milieu de vie de personnes et des écosystèmes qui ont déjà enduré plus que leur part de préjudices depuis les 25 dernières années. Mais, il faut bien le dire, ces considérations semblent malheureusement bien loin dans la liste des priorités des responsables et de la majorité des autres intervenants dans ce dossier. Déplorable...

3- UN MILIEU UNIQUE ET SENSIBLE

Pour le bénéfice de la Commission, il nous apparaît utile, à ce moment-ci, de présenter certaines caractéristiques distinctives des tourbières de Lanoraie et un aperçu sommaire de ce que nous risquons de compromettre, parfois de façon irrémédiable, advenant l'acceptation de ce projet.

En premier lieu, le delta des tourbières de Lanoraie occupe une superficie totale de 67 km², soit environ 6 600 hectares qui touchent principalement les municipalités de Lanoraie, Saint-Thomas-de-Joliette et Lavaltrie.

Subdivisés en plusieurs lots, les terrains qui forment l'ensemble du territoire des tourbières sont à 92% de propriété privée. Au cours des années, les tourbières de Lanoraie ont subi des pertes de superficies importantes causées surtout par les activités humaines exercées sur les territoires avoisinants. L'exploitation des ressources, l'étalement urbain, de même que le drainage agricole et forestier ne sont que quelques-unes des activités qui ont eu des répercussions sur les écosystèmes des tourbières (MENV, 2002).

Néanmoins, grâce à la collaboration d'une partie de la communauté locale, environ 800 hectares de ces vastes milieux tourbeux possèdent présentement un statut qui leur assure une protection intégrale à perpétuité. La Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie (SCTL) a ainsi fait l'acquisition de plusieurs lots, totalisant près de 380 hectares. Fondée en 1992, la SCTL s'est donnée comme mandat de consolider la protection des tourbières et des différents types de milieux naturels qui se trouvent à proximité de la Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie en privilégiant une approche qui favorise la pérennité d'espèces animales requérant de plus grands domaines vitaux. Parmi les lots protégés, celui qui est situé le plus près des secteurs d'activités d'enfouissement est à 2,8 kilomètres.

Pour sa part, la BBE a eu la confirmation du bien-fondé de ses objectifs de conservation lorsque le ministère de l'Environnement du Québec a créé en 1994 la Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie qui bénéficie du plus haut statut de protection octroyé à un milieu naturel au Québec. Cette aire protégée de 415 hectares équivaut à 6% de la superficie totale du complexe tourbeux, alors que par l'achat de terrains, la STCL a réussi partiellement à entourer la réserve écologique d'une zone tampon contribuant ainsi à favoriser le maintien de l'intégrité écologique de l'aire protégée. La Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie est localisée à 4,2 kilomètres du périmètre d'enfouissement des déchets.

Rappelons que les réserves écologiques visent la conservation intégrale et permanente d'échantillons de milieux représentant la diversité écologique et génétique du patrimoine naturel. Ce sont aussi des territoires consacrés à la sauvegarde des espèces menacées ou vulnérables de la flore et de la faune, qui ne sont accessibles qu'aux fins de recherches scientifiques, d'éducation et de gestion, avec l'autorisation du Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs.

(Site Internet : http://www.slv2000.qc.ca/bibliotheque/lefleuve/vol12no2/tourbiere_f.htm)

Profitant d'un statut particulier, la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie est, à l'heure actuelle, l'une des seules parmi les 64 réserves écologiques au Québec qui offre au grand public un programme éducatif récurrent. Conjointement à la création de la réserve écologique, la BBE a été nommée mandataire de ce programme éducatif, elle a procédé à l'aménagement d'un sentier de **600 mètres** et à la construction d'un centre d'interprétation sur l'écologie des tourbières, nous y accueillons en moyenne 1 500 visiteurs par année.

Considéré comme tourbières refuges du fait qu'on y trouve à la fois des plantes nordiques et méridionales loin de leur aire de distribution, le complexe tourbeux abrite pratiquement toutes les espèces qui caractérisent la flore de ces milieux humides particuliers. Deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ont aussi été inventoriées à l'intérieur de l'aire de la réserve écologique soit l'Aréthuse bulbeuse et la Woodwardie de Virginie.

Au niveau faunique, le MDDEP désigne les tourbières de Lanoraie comme l'unique habitat de l'Original dans la plaine de Lanaudière en plus d'y mentionner la présence du Cerf de Virginie, du Castor, du Rat musqué et du Lièvre d'Amérique. Deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et dont la distribution est peu connue et fragmentée ont aussi été identifiées soit la Musaraigne pygmée et la Salamandre à 4 doigts, cette dernière aux abords de la Rivière St-Joseph à deux kilomètres du lieu d'enfouissement sanitaire (Levasseur – Bonin – Robillard, 1999).

D'autre part, 56 espèces d'oiseaux ont été recensées dans les tourbières, dont la plupart y nichent. Trois d'entre elles sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables: la Buse à épauettes, le Tohi à flancs roux et le Troglodyte à bec court (Robillard – Falardeau – Savard, 1998). On rapporte également la présence de deux espèces de poissons dans les canaux de drainage et les petites mares des tourbières. Ce sont l'Umbre de vase et l'Épinoche à cinq épines. Enfin, les tourbières abritent aussi un papillon diurne en situation précaire au Québec, le Lutin de Lanoraie, insecte typique des milieux tourbeux et décrit pour la première fois en 1939 dans la région de Lanoraie.

4- UN MILIEU EN DANGER

Considérant ce qui précède et en vertu de la mission de la Bande à Bonn'Eau, la raison primordiale de notre refus catégorique d'appuyer ce projet réside d'abord dans l'évaluation que nous faisons du degré de risques à l'égard de l'intégrité des milieux naturels et en particulier des écosystèmes et de la biodiversité du delta des tourbières de Lanoraie. Toutefois, soyez assurés que nos préoccupations ne s'arrêtent pas là, tel que nous le démontrerons un peu plus loin.

La situation géographique du réseau des tourbières constitue évidemment un élément déterminant en regard de sa vulnérabilité. Aussi, sans réduire le mérite de l'information fournie par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui mentionne que l'emplacement où est prévu ce projet ne présente aucune particularité faunique, floristique, patrimoniale ou archéologique, nous estimons que les impacts sur les milieux naturels, agricoles et forestiers n'ont pas obtenu toute l'attention nécessaire et que les décisions et les études antérieures avalisant ce projet n'ont pas pris en compte ce qui devrait être la norme considérant encore une fois l'ampleur des activités de transport et d'enfouissement associées au projet proposé.

Sans prétendre détenir des preuves irréfutables quant aux impacts que nous pressentons, nous croyons opportun malgré tout d'inviter le MDDEP à faire preuve de la plus grande prudence dans son appréciation concernant la destruction totale ou partielle d'habitats fauniques de même qu'en ce qui a trait aux préjudices causés à des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Dans un objectif minimal de concordance avec les statuts de protection, les usages et les diverses ressources des tourbières ainsi que des autres zones et milieux potentiellement sous l'influence des activités d'enfouissement dans les bassins versants des rivières St-Joseph et Chaloupe, il aurait vraisemblablement été utile que les impacts de ce projet soient estimés en y appliquant ce qui se fait présentement de mieux au niveau de l'évaluation éco-systémique des indices de qualité des habitats naturels.

En ne tenant pas uniquement compte des dommages directs ou immédiats, mais plutôt des conséquences cumulatives et aggravantes, nous prions la Commission de ne pas ignorer dans son analyse les préjudices potentiels causés à long terme et en périphérie du site.

Pour la BBE, il ne faut surtout pas oublier que ce qui est proposé par ce promoteur est une modification totale et définitive d'un territoire dont la remise en état sera à tout jamais irréalisable. Ce qu'il propose, c'est la certitude qu'un minimum de 19 000 000 de tonnes de déchets seront enfouis dans un territoire qui en est déjà saturé et cela, peu importe les résultats des programmes basés sur les 3R ou la contribution volontaire des citoyens aux efforts de réduction de production de déchets. Ce que propose aussi ce promoteur, c'est le déplacement d'un endroit à un autre de 250 000 tonnes de déchets par année durant 14 ans !

Or, à peine quelques centaines de mètres séparent ce site, de plus en plus artificiel et dégradé, des limites actuelles de la portion Est du delta des tourbières de Lanoraie. De plus, l'ampleur du projet présenté nous oblige à juger complètement caduque la zone tampon réglementaire de 50 mètres rendue obligatoire par le projet de Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. Évidemment, aucune mesure de mitigation autre que celle directement reliée au traitement des déchets fait partie des plans de cette entreprise qui, par ignorance ou par insouciance, a occasionnellement asséché des milieux humides qui devraient appartenir au réseau des tourbières.

Par ailleurs, l'évaluation des risques reliés au projet met aussi en lumière l'éventualité de compromettre davantage la qualité de l'eau de la rivière St-Joseph qui est d'ores et déjà fortement hypothéquée par les déchets qui se trouvent dans les cellules d'enfouissement remplies lors des phases 1 et 2 d'exploitation du site.

Dans sa portion la plus rapprochée, la Rivière St-Joseph est située à 150 m du site. Ce cours d'eau prend sa source dans la réserve écologique et s'écoule sur une distance de 6 km en terrain tourbeux. Or, dans ce tronçon, cette rivière n'a jamais subi de modification anthropique de son cours ce qui en fait la seule rivière naturelle des tourbières des Basses-Terres-du-Saint-Laurent (Gagnon, 1995).

Considérant ces faits, et peu importe le résultat des présentes audiences publiques, la BBE demande aux autorités compétentes de prendre tous les moyens nécessaires afin d'éliminer toute source potentielle de pollution associée aux activités d'enfouissement des déchets pouvant affecter la qualité de l'eau et les habitats fauniques riverains de la Rivière St-Joseph, ainsi que de la Rivière Chaloupe.

Dans ce même ordre d'idées, permettez-nous de faire écho aux conclusions de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui dans son rapport sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Ste-Sophie en 2003 proposait une série de mesures d'atténuation des impacts cumulatifs visant notamment la qualité de l'eau potable, la qualité des eaux de surface, la qualité de l'air, le climat sonore, les goélands, le paysage, le camionnage et les heures d'activités du lieu d'enfouissement sanitaire.

Pour revenir aux goélands, nous tenons à dire que c'est avec un certain étonnement que nous constatons que cette problématique, pourtant bien réelle et directement reliée à l'enfouissement des déchets, est pour ainsi dire pratiquement ignorée dans le présent dossier. Pourtant, comme c'est le cas dans les autres lieux d'enfouissements sanitaires (LES), il est de notoriété publique que, ce qu'on appelle communément «le front de déchets» des cellules d'enfouissement actives du site de Sainte-Geneviève-de-Berthier/Saint-Thomas-de-Joliette sert de garde-manger pour les goélands et en particulier les Goélands à bec cerclé.

Selon le Service canadien de la faune (SCF), les matières résiduelles pourraient composer jusqu'à 40% de la nourriture apportée à la colonie, les individus étant particulièrement actifs au moment de la nidification et de l'alimentation des jeunes, (BAPE Ste-Sophie, 2003). Une communication personnelle avec un responsable du SCF nous a aussi permis d'apprendre que, selon toute probabilité, la majorité des goélands présents dans le site de Sainte-Geneviève-de-Berthier/Saint-Thomas-de-Joliette et, évidemment aux alentours, utilisait en 2003 les Îlets Lefebvre comme aire de nidification. Cette même année, cette colonie comptait 12 852 couples.

Le degré de contamination est fonction des sources d'alimentation des oiseaux et ceux qui s'alimentent à même les déchets humains (sites d'enfouissement, eaux usées) sont généralement plus infectés (Lévesque et Brousseau et al., BISE - Volume 3 - No 3 - Mai-juin 1992) C'est d'ailleurs pourquoi, on considère généralement que les goélands, porteurs de diverses familles de bactéries, représentent un risque important pour la détérioration de la qualité des eaux et pour la santé. Si on se fit au comptage de goélands effectué durant le printemps de 2003, le promoteur (BFI) évaluent entre 3000 et 6000 goélands

présents quotidiennement sur le site d'enfouissement de Lachenaie qui se situe à une distance du fleuve comparable à celui du site de Saint-Thomas. Ces multitudes de goélands, ne l'oublions pas, survolent continuellement au-dessus des tourbières y laissant au passage fientes, nourriture, etc. qui auront un impact inévitable sur l'intégrité écologique du milieu.

Devant ces faits et la relation entre la taille des LES et la présence des goélands, nous estimons que les nuisances associées aux goélands devraient être mieux prises en compte, d'autant plus si nous considérons la dimension du projet présenté.

En conclusion à ce sujet, nous souhaitons citer encore une fois le rapport du BAPE portant sur le projet d'agrandissement du site de Ste-Sophie :

Avis 22 — *La commission est d'avis que la présence de plusieurs centaines de goélands dans les environs du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie représente un risque non négligeable de contamination bactériologique des cultures et des eaux de baignade et, par voie de conséquence, un risque pour la santé humaine.*

Avis 23 — *La commission est d'avis qu'une bonne façon de réduire le nombre de goélands aux environs des lieux d'enfouissement sanitaire est d'agir à la source en réduisant le volume de matières putrescibles enfouies, comme le préconise d'ailleurs la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.*

5- AUTRES CONSIDÉRATIONS

Si nos objectifs concernant la conservation des tourbières et la protection de l'intégrité des autres milieux naturels bordant le site sont à la base de notre opposition à ce projet, la Bande à Bonn'Eau souscrit également aux craintes légitimes et aux principales préoccupations de la population qui vit à proximité du site. Pour nous, il n'y a aucun compromis acceptable lorsqu'il est question de la qualité de vie des personnes.

Comme c'est toujours le cas depuis les 25 dernières années, nous déplorons que les inquiétudes légitimes et les doléances de la population face à l'ampleur et au contrôle inadéquat des activités d'enfouissement, de traitement des boues de fosses septiques et de compostage qui se déroulent à Sainte-Geneviève-de-Berthier et à Saint-Thomas-de-Joliette soient trop souvent ignorées. Ce manque flagrant de considérations accordé aux préoccupations des résidents qui vivent aux environs du site d'enfouissement à Sainte-Geneviève-de-Berthier et à Saint-Thomas-de-Joliette peut aussi nous laisser songeur par rapport à ce que pourrait être l'avenir dans l'éventualité

de la mise en branle du projet proposé. Nous croyons d'ailleurs qu'il est également nécessaire de ne pas passer sous silence les conséquences que peuvent avoir sur le plan humain l'arrogance et le mépris de ses convictions profondes.

Comme nous avons tenté de le prouver depuis le début de notre exposé, la BBE croit que les impacts négatifs de ce projet dans notre région seraient très importants. Mais si nous en sommes rendus aujourd'hui aux audiences publiques, dont nous reconnaissons sans hésitation la très grande importance il a fallu qu'antérieurement certains décideurs l'approuvent.

Notre connaissance de ces principales étapes préliminaires nous oblige à déplorer que les municipalités concernées aient perdu tout sens critique dans l'évaluation dudit projet. Les décisions de la MRC de Joliette et de la Municipalité de St-Thomas sont particulièrement éloquentes à ce sujet.

Outre le fait que ce projet bénéficiera financièrement à ces deux administrations publiques, on ne peut passer sous silence que les élus concernés sont même allés jusqu'à prendre des engagements de résultats envers le promoteur à l'égard de l'implantation de son projet entre autres au niveau de la demande auprès de Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Pareillement, la MRC de Joliette a complètement ignoré l'esprit de la loi 90 notamment en ce qui a trait à l'adoption des plans municipaux de gestion des matières résiduelles, le principe de régionalisation et son pouvoir d'interdire l'importation de déchets.

Il y a présentement au moins trois ententes financières particulières entre le promoteur et la MRC de Joliette, la Municipalité de Saint-Thomas et le MDDEP :

1. MRC de Joliette ± 3 500 000 \$ pour 25 ans soit ± 140 000 \$ par année
2. Municipalité de Saint-Thomas ± 10 000 000 \$ pour 25 ans soit ± 400 000 \$ par année
3. Ministère de l'environnement MDDEP = 1 000 000 \$ « pour couvrir les dépenses possibles concernant la protection de l'environnement » pour 25 ans ou soit ± 40 000 \$ par année.

Pendant 25 ans, le promoteur, selon ses propres calculs va enfouir près de 650 000 tonnes par année au prix actuel de 59 \$ la tonne cela représente ± 39 000 000 \$ par année.

Sur une période de 25 ans cela représente 975 000 000 \$ ou presque un milliard en argent d'aujourd'hui! Il est évident que d'ici vingt-cinq ans le prix minimum s'élèvera de 2 à 3 fois, donc plus de cent cinquante dollars la tonne. Il y a donc des revenus potentiels de 2 à 3 milliards de dollars sur une période de 25 ans.

Et pour cela un million de ces dollars est mis de côté pour couvrir les dépenses possibles concernant la protection de l'environnement!!! C'est inconcevable... complètement disproportionné. D'un côté, des revenus potentiels de 3 milliards et de l'autre, une garantie de 1 million pour réparations possibles.

Nous recommandons fortement une augmentation de la garantie environnementale à 50 000 000 \$ - soit 2 000 000 \$ par année d'exploitation, soit \pm 5% du revenu annuel d'enfouissement.

6- PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

1 : LE REFUS CLAIR ET DÉFINITIF DE CE PROJET

2 : QUE QUELQUE SOIT LES DÉCISIONS, LE PROMOTEUR AIT L'OBLIGATION DE SÉCURISER IMMÉDIATEMENT LES CELLULES 1, 2A, 2B ET 2C DE LA MÊME MANIÈRE QU'IL A SÉCURISÉ LA CELLULE 3

3 : QUE DES TESTS PÉRIODIQUES POUR VÉRIFIER LA QUALITÉ DE L'EAU SOIENT RÉALISÉS PAR DES LABORATOIRES INDÉPENDANTS SUR LES BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ST-JOSEPH ET CHALOUPÉ

4: NOUS RECOMMANDONS FORTEMENT UNE AUGMENTATION DE LA GARANTIE ENVIRONNEMENTALE À 50 000 000 \$, SOIT 2 000 000 \$ PAR ANNÉE D'EXPLOITATION, SOIT \pm 5% DU REVENU ANNUEL D'ENFOUISSEMENT.

La Bande à Bonn'Eau de Lanoraie
361 C, rue Notre-Dame
Lanoraie (Québec) J0K 1E0
Tél. : 450-887-0180

Courriel : bbelanoraie@yahoo.ca

site Internet : www.intermonde.net/tourbiereslanoraie